

M. EDWARDS : Sur cette question il n'y a pas deux opinions parmi les gens non préjugés.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : J'étais un jour à bord d'un bateau de la ligne régulière qui a été arrêté par la sciure de bois ; c'était l'*Empress* qui fait encore le service.

M. DEVLIN : Quand cela ?

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : A une époque où l'eau était très haute.

M. EDWARDS : Le ministre de la Justice n'a jamais été sur un bateau à vapeur qui a été arrêté par la sciure de bois qui s'était accumulée au point d'empêcher la navigation.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : C'est du moins la raison qu'on m'a donnée.

M. EDWARDS : Le capitaine de l'*Empress* a fait autant de bruit qu'il a pu avec cette question ; mais récemment il a modifié ses opinions et est passé du côté des commerçants de bois.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Presque tous les bateaux sur cette rivière sont la propriété des commerçants de bois d'Ottawa.

M. EDWARDS : Le voyage d'un bateau sur l'Ottawa n'a jamais été interrompu par l'accumulation de sciure de bois. Mais avec une machine à basse pression, le condensateur peut quelquefois être affecté.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Cette distinction ne fait pas grand'chose au propriétaire si le bateau est arrêté.

M. EDWARDS : Il n'y a qu'une seule de ces machines sur l'Ottawa. Je voyage depuis des années sur cette rivière, et je n'ai jamais eu connaissance d'un cas comme celui que cite le ministre. Je crois que c'est le seul qui soit jamais arrivé.

M. SCRIVER : Je suis absolument opposé à l'amendement proposé par l'honorable député de Drummond et Arthabaska (M. Lavergne), parce qu'après la discussion qui a eu lieu cette après-midi, je ne suis pas prêt à admettre que la sciure de bois ne fait pas mourir le poisson. Je suis même convaincu du contraire. Cependant beaucoup de mes collègues semblent disposés à admettre que la sciure de bois ne fait rien aux poissons, parce que personne n'a défendu la thèse opposée et que nous avons eu l'opinion d'un médecin distingué qui affirme que la sciure de bois n'a aucun effet délétère sur le poisson. Pour ma part, je crois le contraire et je m'oppose à l'amendement.

M. GILLMOR : L'honorable député d'Huntingdon (M. Scriver) croit que la sciure de bois fait mourir le poisson : j'aimerais à savoir, s'il sait cela par expérience. Dans les rivières qu'il connaît, n'y a-t-il pas autant de poisson qu'autrefois ?

M. SCRIVER : Non.

M. GILLMOR : Je suis presque aussi âgé que l'honorable député et bien que je connaisse beaucoup de rivières, je n'en connais aucune dans laquelle il n'y a pas autant de poisson qu'avant l'établissement des scieries. La plupart des scieries du

Canada sont installées sur des cours d'eau dont le poisson n'a aucune valeur commerciale. Même si ce poisson avait à souffrir quelque peu de la sciure de bois, ce que je ne crois pas, le dommage serait insignifiant. Je me rappelle que M. Rodgers que l'ex-ministre de la Marine a bien connu a publié un traité sur la question ; je l'ai lu et l'auteur qui parle d'après une expérience personnelle de plusieurs années, exprime que la sciure de bois n'a aucun effet sur le poisson.

J'aimerais savoir comment les honorables députés peuvent s'y prendre pour prouver qu'il le fait mourir. Quel poisson trouve-t-on dans nos rivières, du moins dans celles que je connais ? On y trouve de la petite truite, de la perchaude et du crapet, et la préservation de ce poisson est bien peu de chose comparé aux grands intérêts du commerce de bois.

Je ne doute pas non plus que le ministre serait très heureux de se départir du droit que lui confère ce bill. On n'ignore pas que beaucoup de monde craignent que cette loi ne puisse pas être appliquée équitablement et que certaines personnes pourront être opprimées pour leurs opinions politiques. J'ai peine à le croire, cependant. Le ministre de la Marine est un homme pratique qui connaît les scieries et aussi la pêche qui se fait dans ces rivières. Je connais depuis soixante ans la rivière près de laquelle j'habite et je sais qu'on y prend aujourd'hui le même poisson qu'on y prenait autrefois et à peu près en égale quantité. Il ne s'en prend pas cependant pour le commerce, mais seulement par amusement.

Je ne crois pas non plus que la sciure de bois puisse remplir le chenal des rivières navigables. Dans le chenal, elle est entraîné par le courant, bien qu'elle puisse s'accumuler dans les remous et les eaux mortes. La sciure de bois ne vient jamais à la surface de l'eau, et est presque toujours en mouvement, et s'il s'en accumule quelque peu dans les baies, elle est emporté par les crues du printemps.

J'ignore si le gouvernement sait que dans ce bill il y a un article dont on pourra abuser. Je suis convaincu que le ministre préférerait se débarrasser de la responsabilité qui retombera sur lui, afin qu'on ne puisse pas le soupçonner de favoriser les uns aux dépens des autres. C'est toujours hasardeux de mettre dans nos statuts une loi qui donne à un seul homme, un pouvoir discrétionnaire comme celui-là.

Je ne vois pas comment on peut s'opposer à l'amendement du moins pour le présent, et je suis intimement convaincu que c'est le meilleur arrangement qui puisse être fait. Je ne vois heureusement que peu de députés encore sous l'impression que la sciure de bois fait mourir le poisson. Mon honorable ami n'a sans doute pas oublié M. Rodgers, un inspecteur de pêcherie de grande expérience. Il ne niera pas que c'était un homme de talents, consciencieux, qui écrivait très bien, or il a prouvé clairement que la sciure de bois ne faisait pas de tort au poisson.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Il a prouvé clairement aussi que cela lui faisait du tort. Il a plaidé le pour et le contre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : De quel côté étaient les meilleurs arguments ?

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : J'ai combattu sa première manière de voir.